

Guide Mobilité internationale

AVANT LE DEPART

Après la candidature interne et après avoir été choisi par la Commission RI (Relations Internationales), l'étudiant va préparer sa candidature pour l'école partenaire en question, ensemble avec la responsable des RI. Pour cela, chaque étudiant est censé de prendre un rendez-vous personnel avec le bureau des RI.

Procédure Erasmus +

Dans le cadre d'une mobilité Erasmus +, l'étudiant va d'abord être nommé officiellement par la responsable des RI au sein de l'école partenaire. Ensuite, l'étudiant recevra un mail de ladite école pour la procédure de candidature. Il ou elle devra alors remplir la demande de candidature de l'université d'accueil et y joindre tous les documents exigés listés sur la demande de candidature, y compris un test linguistique de la plateforme [EU Academy](https://euacademy.eu).

Une fois accepté par l'établissement d'accueil, l'étudiant prendra un deuxième rendez-vous avec le bureau des R.I. afin de préparer le choix des cours (ensemble avec le « Online Learning Agreement »), le contrat Erasmus + et la demande des bourses supplémentaires.

A savoir que :

- Le contrat Erasmus + est le contrat d'engagement qui lie l'étudiant au programme Erasmus + dans le cadre de la mobilité et qui définit les modalités de la bourse Erasmus +.
- Le « Online Learning Agreement » est le contrat pédagogique pour le choix des cours. Le lien suivant vous permet de compléter ce contrat :

<https://learning-agreement.eu/user/login>

➤ La plateforme « EU Academy » permet à l'étudiant de vérifier s'il répond à l'exigence linguistique de l'université d'accueil. Si tel n'est pas le cas, un support linguistique pourra être apporté à l'étudiant avant et pendant la mobilité.

Il est à noter que ces trois démarches sont obligatoires pour la mise en place de la mobilité d'études ou de stage.

POUR INFO

Avant votre départ, l'étudiant devra faire la demande de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) afin d'être remboursé d'éventuels frais médicaux. Pour ce faire, il suffit de se rendre sur le site www.ameli.fr.

Aussi, l'étudiant devra posséder une assurance « Responsabilité civile ». Ce sera à l'étudiant de se renseigner sur la validité de son assurance dans le pays d'accueil. A noter que certains établissements offrent des assurances aux étudiants.

Pour toute question, prendre contact avec le bureau des Relations Internationales :

- Par mail à internationaloffice@esadtpm.fr,
- Par téléphone (+ 33) 4 94 05 58 05.

Procédure mobilité internationale hors Erasmus +

Dans le cadre d'une mobilité Internationale hors Erasmus +, l'étudiant devra remplir la demande de candidature de l'université d'accueil disponible sur le site de ladite université.

Une fois accepté par l'établissement d'accueil, l'étudiant prendra un rendez-vous avec le bureau des RI afin de préparer le choix des cours. Ensuite,

l'étudiant devra remplir et signer la convention issue des accords bilatéraux entre l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design Toulon Provence Méditerranée et les partenaires internationaux. Cette convention est tripartite et engage l'étudiant auprès de son université d'accueil et son université d'origine.

Enfin, l'étudiant devra candidater pour des bourses de mobilité dans un des organismes subventionnant la mobilité internationale que vous présentera le bureau des Relations Internationales.

Il est à noter que toutes ces démarches sont obligatoires pour la mise en place de la mobilité d'études ou de stage à l'international.

POUR INFO

Il est important de prendre une assurance afin d'avoir une couverture santé à l'étranger. Si vous avez besoin d'un conseil, afin de choisir une assurance adaptée, n'hésitez pas à contacter le bureau des Relations Internationales.

Il est fortement recommandé de se rendre sur le site www.diplomatie.gouv.fr pour obtenir toutes les informations sur le pays d'accueil de votre mobilité : Visas, vaccinations et conseils aux voyageurs.

Sur ce site, il sera possible de s'inscrire au registre consulaire afin de signaler votre présence sur le territoire étranger en cas de besoin. Aussi, vous pourrez vous inscrire sur « Ariane » afin d'obtenir des informations ou des consignes de sécurité pendant le séjour.

Pour toute question, veuillez prendre contact avec le bureau des Relations Internationales par e-mail internationaloffice@esadtpm.fr, par téléphone (+ 33) 4 94 05 58 05 ou en personne sur RDV.